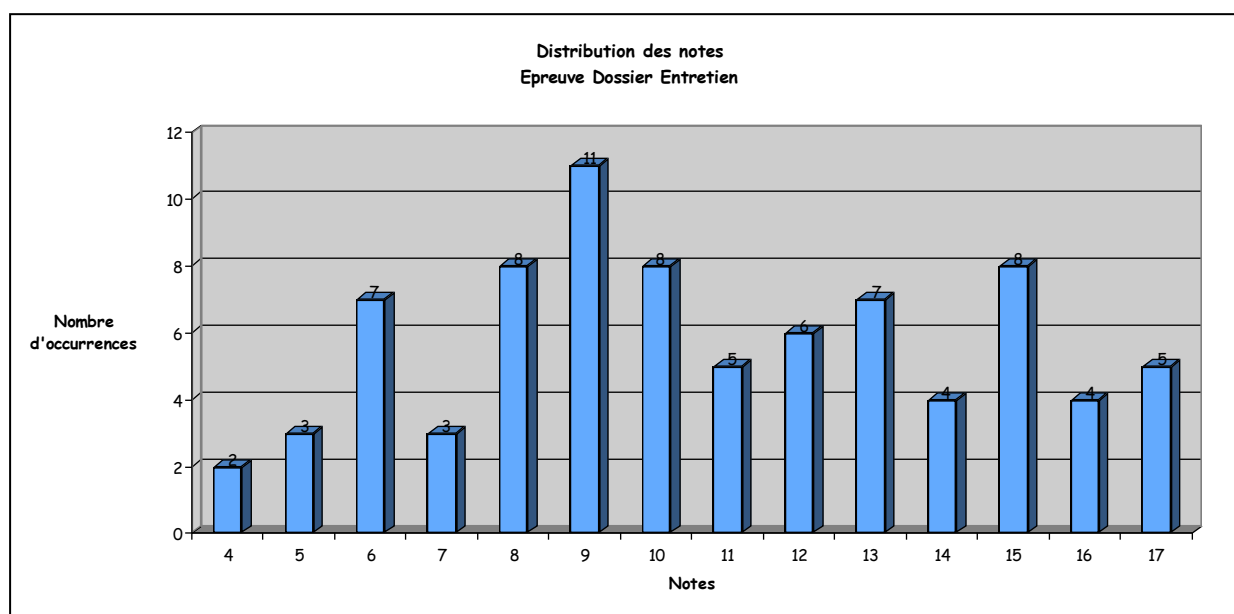


## Rapport de l'épreuve Dossier-Entretien - Session 2014

Pour la session 2014, le nombre de candidats admissibles était de 98, soit un effectif équivalent à celui de 2013 (100). 81 candidats se sont présentés à cette épreuve ; le nombre d'absents s'élève donc à 17.

Hormis une concentration assez importante de notes autour de 9 - 10, la distribution ne présente pas de régularité particulière. La dispersion des résultats est légèrement supérieure à celle de la précédente session ; l'écart-type se situe à 3,58 contre 3,38 l'an passé. Les notes s'échelonnent encore de 4 à 17. Quatre notes (8 ; 9 ; 10 ; 15) concentrent plus de 43 % (35/81) des résultats des présents. La moyenne de l'épreuve est stable, passant de 10,81 à 10,76. 10 est la note médiane.



Il s'agit d'une épreuve très significative quant aux aptitudes à poursuivre des parcours d'excellence dans les disciplines des sciences sociales. L'esprit de l'épreuve requiert que les exposés des candidats mettent en relation raisonnements personnels, références à des travaux de sciences sociales, exemples et arguments des textes. Pour ce faire, leurs présentations doivent trouver un équilibre entre lecture d'extraits - ni trop longs ni trop fréquents, connexion avec d'autres références, éléments de critiques. A travers la présentation et la discussion des dossiers proposés, il s'agit d'apprécier la clarté des différents exposés notamment à l'aune de la facilité à suivre les plans adoptés, mais aussi de vérifier l'acquisition d'un certain nombre de connaissances relatives au thème, et enfin d'observer des aptitudes de raisonnement *in situ*... parfois même lorsque les connaissances sont lacunaires.

Les dossiers sont pour la plupart constitués de deux articles ou d'extraits d'ouvrages sur un même thème. Ils sont choisis par le jury en raison de l'intérêt qu'il y a à les confronter, à les faire dialoguer l'un avec l'autre.

L'oral de l'épreuve de Dossier-Entretien comporte deux temps. Le premier temps est consacré à l'exposé des candidats pendant une durée qui n'excède pas 30 minutes. La capacité des candidats à gérer le temps imparti fait pleinement partie des critères d'évaluation. Si un exposé de 25-26 minutes n'est pas réellement répréhensible, une prestation qui ne durerait que 20 minutes, voire moins, pénalise le candidat. Sur un autre registre, les exposés qui meublent en « parlant creux » ou en répétant à l'envi des éléments déjà présentés préalablement ne correspondent pas à une gestion satisfaisante des 30 minutes. En somme, il est inutile de meubler pour tenir le temps : mieux vaut moins mais mieux. Même si un exposé caractérisé par une gestion lacunaire du temps sera pénalisé, 24 minutes de propos pertinents et bien énoncés valent mieux que 30 minutes éprouvantes tant du fait de leur contenu que de leur forme orale. Un exposé bavard où il devient difficile de savoir ce dont il est question, où aucun élément précis n'est décelable accable le jury en général. Le profil plus économiste, ou plus sociologue ou historien, d'un candidat ne doit pas entraîner des distorsions trop fortes dans le traitement des dossiers au point de donner lieu à des tentatives de détournement des sujets dans le seul but de recycler les connaissances maîtrisées.

Deuxième temps : la prestation orale des candidats est suivie d'une séquence de 15 minutes environ consacrée aux questions du jury. Ces questions sont souvent inspirées par l'exposé du candidat et notées par les membres du jury au fil de sa prestation. Pour cette raison, il vaut mieux éviter de saupoudrer des références qui se révéleront purement cosmétiques au moment de la séance de questions. En d'autres termes, les candidats ne doivent pas se satisfaire de mots-clés, de noms d'auteurs lâchés. Ce recours maladroît au *name dropping* s'est encore observé à l'occasion de cette session.

S'agissant de ces questions posées aux candidats à l'issue de leurs exposés, rappelons que leur nature est variable. L'épreuve ne s'apparente pas à un oral sec avec des questions abruptes dans la mesure où elle mêle interrogations sur la méthodologie, la démarche proprement scientifique à l'œuvre dans les textes et vérifications plus ponctuelles de connaissances générales.

Ces questions peuvent donc être plutôt factuelles appelant des réponses précises et plus ou moins développées. Si la méconnaissance de certaines réponses est tout à fait pardonnable parce qu'il n'est pas attendu de candidats aussi jeunes un entendement omniscient dans les trois disciplines, l'absence de réponse ou certaines erreurs sont moins excusables sur des points relevant d'une culture élémentaire en sciences sociales. Lors de cette session, on a ainsi pu constater des méconnaissances surprenantes :

- \* Herbert Simon semble bien exotique ; plusieurs candidats ignoraient l'objet de ses travaux ;
- \* la CFTC existe toujours ; ce syndicat n'a pas disparu ;
- \* la charte d'Amiens n'évoquant rien de précis ni d'exact ;

\* Bruno Latour totalement inconnu.

En complément, les questions posées peuvent aussi être plus ouvertes en ce sens qu'elles invitent davantage le candidat à réfléchir. C'est alors sa capacité à raisonner en mobilisant faits, méthodologies, théories qui est évaluée. Ces questions désarçonnent parfois les candidats alors qu'il s'agit simplement de les entendre déployer des argumentations en manifestant des qualités de clarté, de critique, de nuance et de précision.

Ces quatre qualités sont effectivement très appréciables et souvent discriminantes :

\* La clarté demeure une qualité commune aux meilleures prestations. Les propos clairs et bien thématiques, portés par un plan aisé à suivre, augurent fréquemment d'aptitudes solides à l'analyse.

\* La capacité à relever les enjeux contenus dans les dossiers est également prise en compte, qu'il s'agisse d'enjeux théoriques, de politiques publiques ou encore historiographiques. Compte tenu de la composition mixte du jury, il peut s'avérer astucieux mettre en évidence les aspects économiques d'un dossier de sociologie ou inversement les dimensions sociologiques d'un phénomène comme les crises économiques. Cela offre l'opportunité de nuancer les points de vue disciplinaires.

\* Pour peu que le raisonnement soit étayé, il est très bien perçu qu'un candidat soit capable de déceler le caractère spéculatif de certains arguments contenus dans les dossiers. De même, la sensibilité aux obstacles méthodologiques de certains objets dénote une maturité intellectuelle rare et sanctionnée comme telle.

\* En matière de précision, on peut signaler que les chiffres des dossiers gagneraient à être repris plutôt que de leur substituer des périphrases ou des adverbes. De même, tracer des courbes sans préciser l'abscisse et l'ordonnée du repère reste pour le moins nébuleux.

De manière générale, répondre aux questions en plus d'une phrase en proposant des éléments un peu développés forme une règle de méthode de nature à aider le jury... et le candidat.

Il s'agit d'une épreuve orale, par conséquent des éléments comme l'intonation, la clarté d'énonciation, la construction achevée des phrases ne doivent pas être négligés dans la mesure où ils contribuent à soutenir l'attention du jury. En outre, on peut considérer que le fait d'articuler à l'oral est une attente exigible de candidats dont un des débouchés probables est l'enseignement. Il s'agit d'une épreuve où la seule restitution du contenu du dossier ne doit pas atrophier les apports et questionnements personnels du candidat. Les prestations consistant presque exclusivement à lire le document sont bien sûr à éviter, *a fortiori* si ces lectures sont peu audibles ou non commentées. Des bribes du dossier mises bout à bout ne forment pas un plan, encore moins une argumentation ; tout au plus s'agit-il d'une liste. « Y a-t-il un plan ? » : quand les membres du jury commencent à se poser cette question, c'est le signe qu'il y a un souci dans le déploiement de l'interaction. Une prestation, heureusement isolée, a ainsi donné lieu à la lecture de plus de 35 extraits du dossier, cette interminable succession faisant office d'exposé. Sont à bannir ces échappatoires consistant en des lectures de longs passages avec des commentaires

improvisés d'une grande platitude. En résumé, la lenteur organisée certains exposés est repérée comme telle.

Pour certains objets des sciences sociales, une connaissance très générale de grands travaux qui ont jalonné l'histoire des disciplines peut constituer une ressource précieuse pour situer les textes proposés dans une lignée afin de dégager leurs éventuelles filiations théoriques mais aussi leur originalité.

## **Economie**

Note la plus basse : 04 ; Note la plus haute : 16 ; Moyenne : 10,46

Les 24 prestations portant sur les dossiers d'économie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 04 à 16. Avec 10,46, la moyenne des notes est inférieure à celle des deux années précédentes (11,32 en 2013 ; 10,67 en 2012). La dispersion des résultats s'est, elle, accentuée : l'écart-type est de 3,45 (2,84 en 2013 ; 3,87 en 2012).

Les sujets de dossiers en économie proposés en 2014 portaient sur des thèmes variés, assez souvent en prise avec l'actualité (« les politiques économiques et la Grande récession », « les économistes face aux crises financières »,...), relatifs à des questions majeures en économie (« le recours aux incitations économiques dans le domaine de la santé », « l'économie à l'épreuve du care »,...) ou nécessitant de confronter l'économie aux autres sciences sociales (« l'évaluation au carrefour des disciplines », « économie contre sciences sociales ? La pluridisciplinarité en question »,...).

### **Dossier 1 : Economie hétérodoxe et incertitude**

Postel (Nicolas), « Incertitude, rationalité et institution - Une lecture croisée de Keynes et Simon », *Revue économique*, 2008/2, n°59, pp. 265-278 & 285-286 [extraits].

Bessis (Franck), « Quelques convergences remarquables entre l'Économie des Conventions et la Théorie de la Régulation », *Revue Française de Socio-Économie*, 2008/1, n° 1, pp. 9-22 [extraits].

### **Dossier 2 : Le recours aux incitations économiques dans le domaine de la santé**

Batifoulier (Philippe), « Faire payer le patient : une politique absurde », *Revue du MAUSS*, 2013/1, n°41, pp. 77-92.

da Silva (Nicolas), « Faut-il intéresser les médecins pour les motiver ? Une analyse critique du paiement à la performance médicale », *Revue du MAUSS*, 2013/1, n°41, pp. 93-108.

### **Dossier 3 : L'évaluation au carrefour des disciplines**

Pearce (David), Atkinson (Giles), Mourato (Susana), « Analyse coûts-bénéfices et environnement : développements récents », 2006, OCDE, pp. 34-39 & 323-333. [extraits]

Barbier (Jean-Claude), « Éléments pour une sociologie de l'évaluation des politiques publiques en France », *Revue française des affaires sociales*, 2010/1 n° 1-2, pp. 27-43. [extraits]

#### **Dossier 4 : Les économistes face aux crises financières**

André (Cartapanis), « La crise financière et la responsabilité des économistes », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 2011/3, n°HS-11, pp. 149-161.

Hautcoeur (Pierre-Cyrille), « 7. Crises financières : à quoi sert l'histoire ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2011/2, n°10, pp. 95-109.

#### **Dossier 5 : L'économie souterraine : de la mesure à l'analyse**

Soullez (Christophe), « 6. Criminalité et économie : un mariage efficace et durable », *Regards croisés sur l'économie*, 2014/1 n° 14, pp. 91-101.

Roché (Sebastian) *et al.*, « 1. Mesurer l'activité souterraine, c'est d'abord définir sa frontière », *Regards croisés sur l'économie*, 2014/1 n° 14, pp. 16-24.

Roubaud (François), « 7. L'économie informelle est-elle un frein au développement et à la croissance économiques ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2014/1 n° 14, pp. 109-121.

#### **Dossier 6 : Analyse critique du Revenu de Solidarité Active**

Gomel (Bernard) et Méda (Dominique), « Le RSA, innovation ou réforme technocratique ? », *Revue Française de Socio-Économie*, 2014/1 n° 13, pp. 129-149.

Allègre (Guillaume), « RSA et lutte contre la pauvreté : quels effets sur les travailleurs pauvres ? », *Politiques sociales et familiales*, 2013/9 n°113, pp. 47-57.

#### **Dossier 7 : Économie contre sciences sociales ? La pluridisciplinarité en question**

Boyer (Robert), « L'économie peut-elle (re)devenir une science sociale ? À propos des relations entre économie et histoire », *Revue Française de Socio-Économie*, 2014/1 n° 13, pp. 207-220. [extraits]

Labrousse (Agnès), « Comment l'économie politique peut s'inspirer de la sociologie et renouer ainsi avec des traditions délaissées, mais fécondes », *Revue Française de Socio-Économie*, 2014/1 n° 13, pp. 225-240. [extraits]

#### **Dossier 8 : Chômage et lien social : des relations complexes**

Paugam (Serge), « L'épreuve du chômage: une rupture cumulative des liens sociaux? », *Revue européenne des sciences sociales*, tome 44, n°135, Citoyenneté et démocratie providentielle (2006), pp. 11-27.

Solaz (Anne), « 3. Chômage et vie en couple : quelles relations ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1 n°13, pp. 67-80.

#### **Dossier 9 : Le don dans le domaine médical**

Steiner (Philippe), Don de sang et don d'organes : le marché et les marchandises « fictives », *Revue Française de Sociologie*, 2001, 42-2, pp. 357-372. [extraits]

Sambuc (Cléa), « Les relations familiales, apports à l'analyse économique des transplantations d'organes », *Revue Française de Socio-Économie*, 2013/1 n° 11, pp. 181-196. [extraits]

#### **Dossier 10 : Les statuts sur le marché du travail : mesure et analyse**

Reynaud (Bénédicte), « L'invention du chômage », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1 n° 13, pp. 12-19. [extraits]

Jugnot (Stéphane), « 1. Les mesures du chômage », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1 n° 13, p. 33-43. [extraits]

Pilmis (Olivier), « 15. L'intermittence, nouvelle norme du marché du travail ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1 n° 13, pp. 278-291.

#### **Dossier 11 : L'économie à l'épreuve du care**

Petit (Emmanuel), « L'économie du comportement et la théorie du care. Les enjeux d'une filiation », *Revue du MAUSS*, 2013/1 n° 41, pp. 347-366. [extraits]

Zelizer (Viviana), « L'Économie du care », *Revue Française de Socio-Économie*, 2008/2 n° 2, pp. 13-24. [extraits]

#### **Dossier 12 : Les politiques économiques et la Grande récession**

Aglietta (Michel) *et al.*, « L'austérité est-elle la solution à la crise ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2012/1 n° 11, pp. 78-84.

Foucault (Martial), « Les politiques économiques européennes face à la Grande Récession », *Politique européenne*, 2013/4 n° 42, pp. 14-18.

Fontan (Clément), « 'Frankenstein en Europe'. L'impact de la Banque centrale européenne sur la gestion de la crise de la zone euro », *Politique européenne*, 2013/4 n° 42, pp. 23-41.

De manière générale, le niveau des candidats a été plus faible cette année (médiane à 10/20 contre 12/20 pour la session 2013). Un tiers des candidats a une note inférieure ou égale à 08/20. En revanche, on constate que le nombre de très bons candidats (capables de mobiliser les documents autour d'une problématique claire et d'un plan ingénieux, tout en mettant ces derniers en perspective grâce aux apports des différentes sciences sociales) a fortement augmenté (3 candidats ont eu la note de 15/20 et 2 candidats la note de 16/20).

Contrairement à la session 2013, quasiment aucun exposé ne s'est contenté de paraphraser les documents. Cependant, un certain nombre de candidats continuent de proposer une réflexion qui prend trop de distance par rapport au contenu du dossier documentaire, sans proposer une argumentation convaincante (ce fut notamment le cas sur les dossiers suivants : « Les statuts sur le marché du travail : mesure et analyse » et « L'évaluation au carrefour des disciplines »). Comme mentionné dans le précédent rapport, les candidats gagneraient davantage à partir des articles proposés afin de structurer leur exposé.

Ensuite, comme nous le faisons remarquer depuis un certain nombre d'années, les candidats qui utilisent le tableau sont rares, même lorsque leur propos le justifierait, et ceux qui y ont recours le font souvent de manière maladroite ce qui n'apporte bien souvent aucune plus-value à leur exposé.

Point positif par rapport aux années précédentes, l'énonciation d'une problématique précise a été retrouvée chez la plupart des candidats. Malgré tout, on assiste encore parfois à une

énumération de questions renvoyant directement aux différentes parties de l'exposé et le plan choisi ne répond pas toujours à la problématique de manière satisfaisante.

Par ailleurs, nous avons noté un réel effort pour présenter et synthétiser dès l'introduction les enjeux des documents, leur contextualisation restant encore perfectible.

Enfin, nous déplorons une fois de plus qu'assez peu de candidats se distinguent par leur excellente maîtrise des concepts théoriques et des mécanismes économiques.

Au niveau de la forme, on constate encore assez régulièrement une répartition déséquilibrée du temps entre les différentes parties (très souvent trois), les deux premières absorbant l'essentiel du temps imparti.

Comme il y a deux ans, la phase de questions est assez décevante. Certains semblent se relâcher à l'issue d'un exposé plutôt réussi et même parfois brillant et d'autres ne parviennent pas à se rattraper à l'issue d'un exposé de qualité médiocre.

Pour terminer, un certain nombre de candidats se contentent encore de répondre aux questions ouvertes par quelques mots là où nous attendons des raisonnements clairs et précis. Ceci est d'autant plus dommageable que, nous le rappelons à nouveau, ce type de questions n'implique pas de réponses « justes » et a pour objectif de juger de la qualité d'argumentation et de réflexion des candidats.

## **Histoire**

Les 23 exposés de candidat(e)s portant sur des dossiers constitués d'articles, de chapitres ou d'extraits d'ouvrages portant sur des objets d'histoire ont été évalués à travers des notes s'échelonnant de 06 à 17/20. La moyenne des notes est quasi identique à celle de l'année dernière (10,95 contre 10,89), de nouveau sensiblement plus élevée que lors de l'année précédente (10,33 en 2012), et rejoint presque celle de 2011 (11). Mais la distribution en est différente. La médiane se situe à 10 et le mode est 09. L'on compte également, comme l'an dernier, peu de notes situées à la moyenne (deux notes à 10 seulement), le jury cherchant à utiliser toute la gamme des notations possibles. L'écart-type est de 3,44. La moindre dispersion de cette année s'explique pour partie par l'absence des plus mauvaises notes de l'année précédente, mais aussi par le plus faible nombre de très bonnes notes (un seul exposé noté 17 seulement)

Les dossiers d'histoire proposés en 2014 portaient comme les années passées sur des thèmes variés, relatifs à des questions majeures de l'histoire d'un grand XX<sup>e</sup> siècle, qui relèvent d'abord des domaines économique et social, avec souvent des prolongements culturels, institutionnels et politiques au sens large : inégalités, banques et industries, guerre et économie, banques centrales, syndicalisme, patronat et organisations patronales, politiques publiques, Europe, mondialisation.... On y a adjoint cette année des dossiers issus d'ouvrages ou d'articles parus très récemment et largement commentés, d'ailleurs souvent puisés chez des économistes (Piketty, Stiglitz, Bourguignon), des sociologues (Pernot) ou des démographes (Todd, Le Bras) soucieux

d'inscrire leurs travaux dans une histoire - plus ou moins - longue. Ces dossiers dans l'ensemble n'ont pas surpris les candidat(e)s, qui ont présenté des commentaires souvent pertinents, voire d'excellentes réflexions replaçant les articles ou chapitres au cœur de débats scientifiques plus larges, rapportés de manière étayée à différentes sciences sociales.

### Dossiers d'histoire contemporaine

#### . ***Les inégalités en France au XX<sup>e</sup> siècle***

Thomas PIKETTY, *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 2013, pp. 428-457 (sauf les pp. 444-447)

Hervé LE BRAS, Emmanuel TODD, *Le mystère français*, Paris, Le Seuil, 2013, pp. 179-200.

#### . ***Le syndicalisme français au XX<sup>e</sup> siècle en questions***

Danielle TARTAKOWSKY, « L'interprofessionnel en action et en question », in M. PIGENET, D. TARTAKOWSKY (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La découverte, 2012, pp. 498-508.

Jean-Marie PERNOT, « De quoi la désyndicalisation est-elle le nom ? », in M. PIGENET, D. TARTAKOWSKY (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La découverte, 2012, pp. 641-651.

#### . ***Les inégalités aux États-Unis au XX<sup>e</sup> siècle***

Thomas PIKETTY, *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 2013, pp. 459-479.

Joseph E. STIGLITZ, *Le prix de l'inégalité*, tr. fr., Paris, Les liens qui libèrent, 2012, p. 35-61.

#### . ***La Seconde Guerre mondiale, l'État, l'économie***

Jean-Charles ASSELAIN, *Histoire économique du XX<sup>e</sup> siècle, t.2 (1939 aux années 1980)*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, 1999, pp. 55-66.

Kenneth MOURÉ, « Comment sortir d'une économie contrôlée ? » in *Les entreprises françaises, l'Occupation et le second vingtième siècle*, Metz, CRUHL, 2011, pp. 17-30.

#### . ***Le patronat français et la Seconde Guerre mondiale***

Philippe VERHEYDE, articles « Occupation », « Les patrons juifs entre aryianisation et restitution » ; Jean-Claude DAUMAS, article « La Charte du travail et la politique sociale de Vichy »

Hervé JOLY, article « L'épuration » ; Jean-Charles ASSELAIN, article « Les nationalisations de la Libération » in Jean-Claude DAUMAS et alii (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, pp. 1301-1326.

#### . ***La Banque de France dans le premier XX<sup>e</sup> siècle***

Bertrand BLANCHETON, « Fonctions et structures de la Banque de France dans l'entre-deux-guerres », in O. FEIERTAG, M. MARGAIRAZ (dir.), *Gouverner une banque centrale*, Paris, Albin Michel, 2010, pp. 181-199.

Alain PLESSIS, « La Banque de France depuis 1920 », in *Les banques en Europe de l'ouest de 1920 à nos jours*, Paris, CHEFF, 1995, pp. 273-282.



. ***Les inégalités et la mondialisation***

Thomas PIKETTY, *L'économie des inégalités*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 6-24.

François BOURGUIGNON, *La mondialisation de l'inégalité*, Paris, Le Seuil, 2012, pp. 30-58.

. ***Banques et industries en Europe***

Youssef CASSIS, « Banques et industries en Angleterre 1870-1950 : mythes et réalités »

Philippe MARGUÉRAT, « Banques mixtes et grandes entreprises industrielles en Allemagne, 1880-1913 : du mythe à l'antimythe »

in Ph. MARGUÉRAT et alii, *Banques et entreprises industrielles en Europe de l'ouest, XIX-XXè siècles : aspects nationaux et régionaux*, Genève, Droz, 2000, pp. 17-27 & 29-31, 42-58

. ***Le patronat, la France et l'Europe***

Patrick FRIDENSON, « De la production au patronat », in Michel PIGENET, Danièle TARTAKOWSKY (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 356-365.

Laurent WARLOUZET, « Influencer une nouvelle organisation : le patronat français et la création de la Communauté économique européenne (CEE), 1956-1958 » in Danièle FRABOULET et alii (dir.), *Les organisations patronales et la sphère publique (XIX-XXè s.)*, Rennes, PUR, 2013, pp. 281-290.

. ***Les inspecteurs des Finances, l'économie et la politique***

Luc ROUBAN, « Le pantouflage aux XIXè et XXè siècles » ; « Les inspecteurs des Finances dans la vie politique sous la Vè République » ,

Marc Olivier BARUCH, « Les inspecteurs des Finances dans la vie politique du début du XXè siècle à 1958 » in F. CARDONI, N. CARRÉ de MALBERG, M.MARGAIRAZ (dir.), *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances*, Paris , CHEFF, 2012, pp. 307-317 et 397-410.

Les dossiers proposés ont donné lieu à des commentaires dans l'ensemble meilleurs que les années précédentes. Aucun exposé ne s'est trouvé véritablement hors du sujet, ni dépourvu de connaissances élémentaires. La plupart des candidat(e)s ont veillé à bien lire et à introduire les termes du sujet proposé en titre du dossier et à tenter, quand ils(elles) le pouvaient, de présenter avec précision les textes et les auteur(e)s. Nombre d'entre eux (elles) ont pris soin d'introduire les questions abordées par les textes, de définir la problématique qui s'y rapportait et d'annoncer et de justifier un plan explicite. Les plus graves défauts, mentionnés parfois les années précédentes, semblent avoir été éliminés dans la plupart des cas.

Des lacunes cependant demeurent. En particulier, des parties de l'exposé déséquilibrées ou redondantes (l'ultime partie est sacrifiée ou reprend des éléments déjà abordés précédemment), aux articulations peu explicitées ou ne reflétant pas les étapes logiques d'une vraie réflexion d'ensemble. Plus généralement, seuls les très bons exposés ont apporté une analyse approfondie des attendus et prolongements directs, scientifiques, méthodologiques et épistémologiques suscités par les textes proposés

Trop de candidat(e)s éprouvent des difficultés dans leurs réponses aux questions à pousser plus loin que les remarques formulées lors de l'exposé. Comme les années précédentes, les candidat(e)s ne doivent pas s'étonner si on les interroge sur des références, des auteurs ou des concepts qu'il(elle)s ont employés au cours de l'exposé, sans pouvoir véritablement les développer ensuite. Une allusion à une œuvre ou à un article scientifique par le(a) candidat(e) peut susciter ensuite des questions plus précises sur son contenu. Ce type d'interrogation est d'ailleurs intervenu le plus souvent à propos de bons, voire de très bons exposés.

L'expression des candidat(e)s reste parfois encore incertaine. Il convient d'employer un vocabulaire précis, adéquat et tout particulièrement évitant l'anachronisme en rappelant la terminologie des contemporains lorsqu'il s'agit d'une période relativement ancienne ou, à l'inverse, en soulignant le caractère récent de tel terme ou de telle expression. On a encore dû constater trop d'exposés alourdis par des références sans grand rapport avec le sujet proposé et destinées seulement à étaler des connaissances. Il importe avant tout développement de bien définir et délimiter le domaine scientifique abordé par les dossiers. D'une manière générale, on répète que la présentation des articles ou des extraits d'ouvrages se doit d'être, dans la mesure du possible, précise, contextualisée et problématisée.

Même si cela intervient de manière plus rare, on doit encore regretter la méconnaissance de concepts et de notions employées de manière inopportune. On a constaté l'ignorance de réalités économiques et sociales majeures, telles que le fonctionnement d'une organisation syndicale (patronale ou ouvrière) interprofessionnelle ou confédérale ou encore les activités d'une banque centrale. Certains acronymes ou certains événements, quoique cités lors de l'exposé, ne peuvent être correctement précisés. Même atténuées par rapport aux années précédentes, trop de difficultés ont été éprouvées par les candidat(e)s pour *périodiser* et pour *contextualiser* correctement dans un grand XX-XXI<sup>e</sup> siècle les réalités évoquées ou analysées dans les textes proposés. Quelques candidat(e)s découpent encore le temps mécaniquement entre le présent (en réinvestissant à juste titre leurs connaissances de sociologie ou d'économie) et le passé, présenté de manière écrasée, indifférenciée ou trop peu hiérarchisée. Il convient de tenter de se montrer sensible aux dynamiques historiques et particulièrement aux rythmes différenciés des temporalités selon les réalités rencontrées, qu'elles soient économiques, financières, sociales, politiques, culturelles, idéologiques...

Les meilleurs exposés ont laissé une place à une discussion sur les méthodes, outils, références et concepts partagés - mais selon des angles de vue distincts - par les différentes sciences sociales. Quelques candidat(e)s en sont venus heureusement à s'interroger sur les types de sources utilisées par les historien(ne)s dans leurs commentaires d'articles ou de chapitres d'ouvrages. Quelle valeur respective attribuer à un témoignage contemporain ou postérieur, une archive administrative, un texte de loi,... ? Les exposés les plus réussis sont également ceux qui ont témoigné d'une attention particulière aux contextes historiques de production des outils

(notamment statistiques), des œuvres ou des concepts des économistes ou des sociologues, marquant par là une véritable préoccupation interdisciplinaire en action.

## **Sociologie**

Les 34 prestations portant sur des dossiers de sociologie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 4 à 17. La moyenne des notes est de 10,82 contre 10,16 en 2013. La dispersion des résultats est à un niveau stable - l'écart-type est de 3,90 - si on la compare à celle de l'an passé (3,94) ; elle demeure toutefois supérieure à celle d'il y a deux ans (3,56). La note médiane est 10,5.

Les 14 dossiers de sociologie portaient sur des thèmes relativement variés où se côtoyaient textes récents, plus anciens et classiques.

### ***Le travail c'est la santé ?***

Baudelot (Christian), Gollac (Michel), en collaboration avec Bessière (Céline), Coutant (Isabelle), Godechot (Olivier), Serre (Delphine) et Viguié (Frédéric), *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Fayard, 2003, pp. 35- 39.

Askenazy (Philippe), « La santé et la sécurité dans les entreprises américaines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 163, 2006, pp. 73-89.

### ***Vers une alimentation mondialisée ?***

Bernard de Raymond (Antoine), « 'Une Algérie californienne'. L'économie politique de la standardisation dans l'Algérie coloniale (1930-1962) », *Politix*, 95, 2011, pp. 24-26 & 31-45 [Extraits].

Fumey (Gilles), « La mondialisation de l'alimentation », *L'information géographique*, Vol. 71, 2007-2, pp. 71-82.

### ***L'éducation au charisme***

Weber (Max), *La domination*, La Découverte, Coll° « Politique et sociétés », 2014, pp. 315-323

Martin (Clément), Pajon (Christophe), « Max Weber, le charisme routinisé et l'armée de l'air. L'éducation charismatique au sein d'une école d'officiers », *L'Année sociologique*, n° 2 - Vol. 61, 2011, pp. 391-405 [Extraits].

### ***Qu'est-ce qu'une élite ?***

Charle (Christophe), « Légitimités en péril. Éléments pour une histoire comparée des élites et de l'État en France et en Europe occidentale (XIX-XXe siècles) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°116/117, mars 1997, pp. 39-52.

Heinich (Nathalie), « Retour sur la notion d'élite », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 117, 2004, pp. 313-326.

### ***Expertiser, authentifier***

Bessy (Christian), Châteauraynaud (Francis), *Experts et Faussaires. Pour une sociologie de la perception*, A.-M. Métaillé, 1995, pp. 236-247.

Quemin (Alain), « L'espace des objets. Expertises et enchères à Drouot-Nord », *Genèses*, n° 17, septembre 1994, p. 52-71.

### ***La famille n'a pas de prix***

Zelizer (Viviana), « Intimité et économie », *Terrain*, n° 45, *L'argent en famille*, septembre 2005, p. 13-28.

Roy (Delphine), « Tout ce qui est à moi est à toi ? », *Terrain*, n° 45, *L'argent en famille*, septembre 2005, pp. 41-52.

#### ***Les sciences sociales et l'uniforme***

Hamelin (Fabrice), « Le combattant et le technocrate. La formation des officiers à l'aune du modèle des élites civiles », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 53, 2003/3, pp. 435-437 & 451-462 [Extraits].

Coton (Christel), « Briller sous l'épaulette. Capital culturel et capital combattant dans le corps des officiers de l'armée de terre », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 191-192, 2012, pp. 14-27.

#### ***L'apport de Norbert Elias aux sciences sociales***

Garrigou (Alain), Lacroix (Bernard), « Norbert Elias : le travail d'une oeuvre », *In* Garrigou (Alain), Lacroix (Bernard) (dir.), *Norbert Elias, la politique et l'histoire*, La Découverte, 1997, pp. 7-26.

Dunning (Eric), « Civilisation, formation de l'Etat et premier développement du sport moderne », *In* Garrigou (Alain), Lacroix (Bernard) (dir.), *Norbert Elias, la politique et l'histoire*, La Découverte, 1997, pp. 131-143.

#### ***Le tableau politique de la France de l'Ouest 100 ans après***

Milza (Pierre), « Présentation » de Siegfried (André), *Tableau politique de la France de l'Ouest* [1913], Imprimerie Nationale, Coll° « Acteurs de l'Histoire », 1995, pp. 7-30.

Bussi (Michel), *Éléments de géographie électorale : à travers l'exemple de la France de l'Ouest*, Publications de l'Université de Rouen, Coll° « Nouvelles données en géographie », 1998, pp. 87-91 & 96-101 [Extraits].

#### ***Ecole et politique(s)***

Sawicki (Frédéric), « Pour une sociologie des problématisations politiques de l'Ecole », *Politix*, n° 98, 2012-2, pp. 10-18 & 28-32 [Extraits].

Spire (Alexis), « Les effets politiques des transformations du corps enseignant », *Revue Française de Pédagogie*, n° 170, 2010-1, pp. 61-72.

#### ***La position d'observateur***

Soulé (Bastien), « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, Vol. 27 (1), 2007, pp. 127-140.

Truong (Fabien), « Quand un prof enquête sur ses élèves. Objectivation, objections et objectifs », *Genèses*, n° 94, mars 2014, pp. 159-177.

#### ***L'âge des choix politiques***

Sommier (Isabelle), « La contestation juvénile des années 1960 : âge de la rébellion ou temps de la contestation ? », *In* Muxel (Anne), *La politique au fil de l'âge*, Presses de Sciences Po, 2011, pp. 250-265.

Muxel (Anne), « La politique au fil de l'âge », *In* Muxel (Anne), *La politique au fil de l'âge*, Presses de Sciences Po, 2011, pp. 301-307.

#### ***Raisons d'Etat***

Dubois (Vincent), « L'action de l'Etat, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 201-201, 2014, pp. 13-25.

Gaiti (Brigitte), « L'érosion discrète de l'Etat-providence dans la France des années 1960. Retour sur les temporalités d'un 'tournant néo-libéral' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 201-201, 2014, pp. 58-73.

#### ***Le football : activité à part entière ou entièrement à part ?***

Schotté (Manuel), « La structuration du football professionnel européen. Les fondements sociaux de la prévalence de la 'spécificité sportive' », *Revue française de socio-économie*, n° 13, 2014, pp. 85-103.

Bertrand (Julien), « Entre 'passion' et incertitude : la socialisation au métier de footballeur professionnel », *Sociologie du travail*, Vol. 51, 2009, pp. 362-364 & 369-377 [Extraits].

Les bonnes prestations sur les dossiers de sociologie sont celles qui permettent de vérifier une bonne compréhension des textes et une capacité à les mettre en perspective en leur faisant dire davantage que ce qu'ils contiennent. Dans l'ordre, il faut donc 1°) comprendre les textes ; 2°) les faire dialoguer entre eux et avec d'autres références. En conséquence, il faut partir des textes ! Pour ce faire, il peut être astucieux de prendre appui sur leurs conclusions, lorsqu'ils en contiennent. Il est bien entendu utile, sans demeurer « collé aux textes », de s'appuyer dessus, c'est-à-dire d'en restituer les idées, les thèses qu'ils portent, les méthodes, les références dans la perspective de les situer dans un ensemble de travaux et de les confronter. Ce faisant, les candidats sont davantage en mesure d'organiser leurs réponses, de développer une argumentation proposant des rapprochements avec d'autres travaux, d'illustrer au moyen d'exemples, de dégager des significations, des interprétations. L'imagination sociologique fait pleinement partie des qualités qu'on peut tester auprès des candidats en leur demandant par exemple d'envisager des interprétations possibles de situations concrètes à partir de modèles théoriques. Inversement, l'aplatissement théorique du contenu de certains textes débouche parfois sur des exposés aux confins du sens commun. La dimension théorique de certains textes doit être conçue comme une ressource permettant une montée en généralité des propos des candidats.

L'histoire institutionnelle de la sociologie est globalement méconnue alors qu'elle pourrait rendre de précieux services. Un panorama des grandes revues et de leurs sensibilités théoriques serait par exemple susceptible de faciliter le travail de commentaire des textes des dossiers.

Le *name dropping* et le saupoudrage des références dans des exposés bavards produisent des effets regrettables ; les références doivent être introduites à bon escient, c'est-à-dire apporter quelque chose à l'analyse du dossier. Elles ne doivent pas être ornementales. Encore une fois, il n'est pas opportun d'arroser le dossier de références bigarrées dont la maîtrise et la pertinence se révéleront fragiles le moment des questions venu.

De manière générale, les étiquetages avec un suffixe en -isme peuvent s'avérer risqués. Le choix d'y recourir implique en effet d'être en mesure de défendre et de justifier de tels classements.

Si dans l'ensemble le niveau des connaissances est tout à fait convenable, certaines lacunes restent étonnantes : une formation politique telle que le RPF ignorée, la famille souche restant sans écho, la loi organique relative aux lois de finances laissant interloqué.

Une attention soutenue doit encore être portée au vocabulaire : celui des sciences sociales est nettement préférable à un *novlangue* fait de néologismes.